



Nouvel arrangement à l'amiable

Par **nathal75**, le **19/09/2009** à **18:13**

Bonjour,

Nous sommes passé devant le JAF en juillet 2007 à la demande du père de notre fils.

La pension alimentaire a été fixé à 130€.

Il a le droit de garde les 1er, 3e et éventuellement 5e week-end plus obligatoirement à la fête des pères (moi obligatoirement à la fête des mères) et la moitié des vacances, première partie des vacances pour les années paires et vice versa.

Une fois le jugement établi toute la pression entre nous est retombé lorsque nous n'étions pas en accord au départ sur certains points j'ai appliqué le jugement à la lettre.

Plusieurs fois le papa a demandé des faveurs sur les horaires, où prendre l'enfant la veille pour les vacances scolaires... L'année dernière mon fils ne se plaisait pas au centre, il a proposé de le prendre en garde du mardi après l'école au mercredi 21h comme c'était le jour de repos de sa conjointe, je n'ai pensé qu'au bien de tous en acceptant.

Je viens de me mettre en ménage. Nous sommes maintenant à 50km au lieu de 15 auparavant et nous avons proposé de prendre à notre charge un aller ou retour pour les week-ends de garde. Début septembre, mon conjoint est allé récupérer l'enfant, son père lui a demandé à ce que je le contact concernant plusieurs points dont la révalorisation de la pension alimentaire.. Ce que j'ai fait immédiatement.

Il désire réduire la pension alimentaire à 100 euros, pour les raisons suivantes :

- sa compagne a perdu son emploi mi-juillet mais a signé un CDI ce mois-ci;
- je suis en ménage;
- parce qu'il a plus de frais kilométriques.

Depuis le jugement je souhaite que l'on sépare les vacances d'été en quinzaines. Pour être honnête j'ai profité de sa demande pour faire la mienne. Il a refusé disant que son travail n'accepterait pas de coupé ses congés et qu'il ne veut pas le mettre au centre aéré 15 jours. Je lui ai demandé tout de même de comprendre que pour nous tous la séparation était trop longue et que depuis 2 ans je cumule les CDD et que je ne peux pas poser des vacances comme je le souhaiterai, que notre fils va au centre aéré et que ce n'est pas un mal non plus.

Je suis chargée (par Mr) de mettre notre accord (pension + frais des aller-retour) sur papier officiel en quelque sorte. Mais je ne compte pas accepté sa demande s'il refuse la mienne.

Le JAF serait-il préférable? Est-ce que je risque quelque chose à part employer un avocat pour défendre mon souhait?

Merci par avance, cordialement.